

OBJET FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORTS ET PRESTATIONS ANNEXES

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET DE SIGNER LES MARCHES

Dans le cadre de son fonctionnement, la Ville a besoin de se fournir en titres de transports pour les agents, les élus de la ville de Saint Denis et pour les officiels entrant sur le territoire communal.

Ces déplacements à titre temporaire se font :

- au départ de Saint Denis à destination de la France métropolitaine, de l'Europe, de la Zone Océan Indien ou de l'internationale pour les agents et les élus.
- au départ de la France métropolitaine, de l'Europe, de la Zone Océan Indien ou de l'internationale à destination de Saint Denis pour les personnalités publiques : officiels, artistes, sportifs, conférenciers, etc....

Ces déplacements comprennent à titre principal la prestation de transport par voie aérienne, ainsi que l'accès à des prestations annexes telles que les transports intérieurs ferroviaires, terrestres (location de véhicules) ou maritimes ainsi que des prestations d'hébergement et de frais de restauration.

Les besoins concernent trois directions :

1. la **Direction Développement Culturel** pour la venue des artistes, conférenciers et autres lors des manifestations diverses
2. la **Direction Protocole** pour le départ des élus hors département et la venue des personnalités publics extérieurs
3. la **Direction des Ressources Humaines** pour le départ des agents en formation hors département

Conformément à l'analyse des besoins, le marché est composé de 2 lots, pouvant donner lieu chacun à un marché distinct conformément à l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics :

- **Lot 1** : Fournitures de titres de transports et prestations annexes au départ de Saint Denis à destination de la France métropolitaine, de l'Europe, de la Zone Océan Indien ou de l'internationale pour les agents et les élus
- **Lot 2** : Fournitures de titres de transports et prestations annexes au départ de la France métropolitaine, de l'Europe, de la Zone Océan Indien ou de l'internationale à destination de Saint Denis pour les personnalités publiques : officiels, artistes, sportifs, conférenciers, etc....

ESTIMATION PREVISIONNELLE DES PRESTATIONS

- **Lot 1** : 150 000 € / an soit 450 000 € sur 4 ans
- **Lot 2** : 150 000 € / an soit 450 000 € sur 4 ans

↳ **Montant prévisionnel du marché : 300 000 € / an soit 1 200 000 € sur 4 ans**

Rapport n°16/4-52

Le marché actuel conclu pour une durée de 4 ans arrive à échéance le 31 octobre 2016. En conséquence, une nouvelle consultation doit être lancée afin d'assurer les déplacements nécessaires dès la fin du marché en cours.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir :

- 1°) autoriser le lancement du projet d'achat de titres de transport et de prestations annexes
- 2°) valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :
 - procédure : appel d'offres ouvert (articles 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 - décomposition en 2 lots :
 - ▶ **Lot 1** : Fournitures de titres de transports et prestations annexes au départ de Saint Denis à destination de la France métropolitaine, de l'Europe, de la Zone Océan Indien ou de l'internationale pour les agents et les élus ;
 - ▶ **Lot 2** : Fournitures de titres de transports et prestations annexes au départ de la France métropolitaine, de l'Europe, de la Zone Océan Indien ou de l'internationale à destination de Saint Denis pour les personnalités publics : officiels, artistes, sportifs, conférenciers, etc. ;
 - type de marché : accord-cadre à bons de commande (article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) sans montant minimum, ni montant maximum, conclu avec un (ou plusieurs) opérateur(s) économique(s) ;
 - montant prévisionnel annuel : 300 000,00 € ;
 - durée du marché : le marché prendra effet à compter de sa notification si ultérieure au 1er novembre 2016 pour une durée d'une année. Le marché est renouvelable tacitement 3 fois, pour une durée d'un an, sans que sa durée totale n'excède 4 ans ;
 - enveloppe budgétaire : les crédits définitifs sont inscrits au BP 2016 sous le chapitre 65 – compte 6532 (protocole) pour un montant annuel de 100 000 € ; chapitre 11 – compte 6188 (culture) pour un montant annuel de 150 000 € et chapitre 11 – compte 6521 (DRH) pour un montant annuel de 50 000 € ;
- 3°) m'autoriser (ou mon représentant) à signer les marchés avec les opérateurs économiques retenus et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :

GILBERT ANNETTE

Le 01/07/2016 12:15

OBJET FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORTS ET PRESTATIONS ANNEXES

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et es Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°16/4-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le lancement du projet d'achat de titres de transport et de prestations annexes

ARTICLE 2 Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure : appel d'offres ouvert (articles 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- décomposition en 2 lots :
 - ▶ **Lot 1** : Fournitures de titres de transports et prestations annexes au départ de Saint Denis à destination de la France métropolitaine, de l'Europe, de la Zone Océan Indien ou de l'internationale pour les agents et les élus ;
 - ▶ **Lot 2** : Fournitures de titres de transports et prestations annexes au départ de la France métropolitaine, de l'Europe, de la Zone Océan Indien ou de l'internationale à destination de Saint Denis pour les personnalités publics : officiels, artistes, sportifs, conférenciers, etc. ;
- type de marché : accord-cadre à bons de commande (article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) sans montant minimum, ni montant maximum, conclu avec un (ou plusieurs) opérateur(s) économique(s) ;

Délibération n°16/4-52

- montant prévisionnel annuel : 300 000,00 € ;
- durée du marché : le marché prendra effet à compter de sa notification si ultérieure au 1er novembre 2016 pour une durée ferme de 1 an ; le marché est renouvelable tacitement 3 fois, pour une durée de 1 an, sans que sa durée totale n'excède 4 ans ;
- enveloppe budgétaire : les crédits définitifs sont inscrits au BP 2016 sous le chapitre 65 – compte 6532 (protocole) pour un montant annuel de 100 000 € ; chapitre 11 – compte 6188 (culture) pour un montant annuel de 150 000 € et chapitre 11 – compte 6521 (DRH) pour un montant annuel de 50 000 €.

ARTICLE 3 Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les opérateurs économiques retenus et tous les actes y afférents.



Signé électroniquement par :
GILBERT ANNETTE
Le 01/07/2016 12:15